

Avis administratifs

Commune de **CHALLANS**
Projet de mise en place d'un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrête municipal du 28 septembre 2018, Il sera procédé, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 à une enquête publique sur le projet de mise en place d'un Schéma directeur d'assainissement et du zonage des eaux pluviales de la commune qui a pour objet de :

- dresser l'état des lieux de l'existant (ré-seaux et ouvrages),
- résoudre les problèmes «eaux pluviales» existants ou latents,
- prévoir une urbanisation en cohérence avec l'assainissement pluvial,
- détailler les orientations à suivre en matière d'assainissement pluvial,
- protéger le milieu récepteur, les biens et les personnes,
- établir un programme de travaux et d'actions à mener pour y parvenir,
- élaborer les documents réglementaires annexes au SDAP comme le zonage d'assainissement des eaux pluviales qui consiste à définir, au niveau de chaque unité géographique identifiée, les solutions techniques les mieux adaptés à la gestion des eaux pluviales.

M. Laurent Beauchesne, contre amiral à la retraite a été désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment un rapport de présentation et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Challans et peuvent être consultés sur le site internet de la ville de Challans : www.challans.fr

rubrique "Vivre ici", "Urbanisme", "enquête publique", afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Projet de mise en place du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de Challans, service urbanisme, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 239, 85302 Challans cedex, ou par voie électronique, au moyen d'un formulaire de contact dématérialisé, depuis le site internet

www.challans.fr
rubrique "contact" ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@challans.fr
Le commissaire enquêteur recevra, en mairie de Challans, aux dates suivantes :
- le lundi 22 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 31 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Challans et à la préfecture de la Vendée et publiés sur le site internet www.challans.fr

À l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Régime matrimonial

SCP DABLEMONT DE BLANDERE
Notaires
21, rue d'Ardeley, 85500 LES HERBIERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Stéphane Dablemont, le 27 septembre 2018, il résulte que M. Gérard Fernand Pouvreau, retraité et Mme Madeleine Jeanine Mauricette Nior, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Beaurepaire (85500), 5, rue de la Jeune-Vigne, Monsieur est né à Benet (85490) le 24 février 1948 et Madame à Allonne (79130) le 1er février 1946, mariés à la mairie de Secondigny (79130) le 14 mars 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant en cas de décès de l'un deux selon les articles 1520, 1524 et 1525 du Code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et être notifiées à Me Dablemont, notaire soussigné.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 26 septembre 2018 a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : Forget.
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée.
Société civile au capital social fixe de 7 500 euros.

Apports en numéraire.
Siège social : Les Moulins, 85600 La Guyonnière.

Objet social : à titre principal, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et à titre secondaire, la production et la revente d'énergie électrique produite à partir d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Gérant : M. Antoine Forget, demeurant 1, Le Fief-de-Puyravault, 85600 La Boissière-de-Montaigu.
Clauses d'agrément : toute cession de parts sociales autre qu'entre associés ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime des associés.

Immatriculation de la société au RCS de La Roche-sur-Yon.

Le Gérant.



«OPS IMMO»
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4, rue Pasteur 85220 LA CHAPELLE-HERMIER
RCS La Roche-sur-Yon n° 382 301 372

AVIS DISSOLUTION

Suite aux résolutions en date du 31 août 2018, les associés ont décidé la dissolution de la société à dater du 31 août 2018, Mme Émilene Boudé, domiciliée 10, rue Adeline-Boutain, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, assure les fonctions de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé : 4, rue Pasteur, 85220 La Chapelle-Hermier.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué auprès du RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis et mention Le Liquidateur.

TESSON CONSTRUCTION
SARL au capital de 9 146,94 euros
Ancien siège social :
28, avenue de la Comiche
BRETIGNOLLES-SUR-MER (Vendée)
Nouveau siège social : ZI Le Peuble
BRETIGNOLLES-SUR-MER (Vendée)
333 710 259 RCS La Roche-sur-Yon

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte des associés du 27 septembre 2018 et à effet de cette date, il a été décidé le transfert du siège social de la société, jusqu'ici situé à Bretignolles-sur-Mer (Vendée), 28, avenue de la Corniche, à la nouvelle adresse suivante : Bretignolles-sur-Mer (Vendée), ZI Le Peuble.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

Pour avis.

PEINTURE MARAIS OCEAN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
484 069 943 RCS La Roche-sur-Yon

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, à compter du 1er octobre 2018 :

- de transférer le siège social de Le Perrier (Vendée), 9, chemin du Portail, à Le Perrier, ZA rue du Petit Brandeau, Pépinière La Roche, atelier n° 4,
- de prendre acte de la démission de M. Alain Palvadeau à compter du 30 septembre 2018 de ses fonctions de gérant et de nommer en remplacement, M. Stéphane Milcent, demeurant à Le Perrier, 11, rue des Cygnes, en qualité de gérant à compter du 1er octobre 2018.

Pour avis La Gérance.

Social

En mission, un salarié est mieux protégé

Un salarié accidenté lors d'une mission hors de son lieu de travail habituel bénéficie toujours de la législation des accidents du travail, quelles que soient les circonstances de l'événement. Par exemple, l'accident survenu entre le domicile et le lieu de mission est indemnisé comme accident du travail, quel que soit l'itinéraire emprunté, qui n'a pas à être discuté, précise la Cour de cassation.

La loi ne distingue pas, durant une mission, selon que l'accident est survenu lors d'un acte professionnel ou d'un acte de la vie courante, rappelle la Cour, à moins que la mission n'ait été clairement interrompue par l'intéressé pour un motif personnel. Ce principe évite la discussion qui pourrait survenir en cas d'accident entre le domicile et le lieu de travail habituel. Lorsqu'un salarié n'est pas en mission particulière, l'accident entre son domicile et son lieu de travail est un « accident de trajet » si le salarié était bien sur le parcours normal. C'est-à-dire sur le trajet le plus direct, ou éventuellement lors d'un détour nécessaire, et dans le temps proche du début ou de la fin du travail.

Le salarié en mission, lui, n'a pas à justifier son horaire ni le parcours qu'il aurait emprunté. Lors d'une mission, il bénéficie en toutes circonstances de cette protection.

La mission ne suppose pas nécessairement une affectation lointaine, mais une affectation temporaire dans un lieu de travail inhabituel, voire dans une autre entreprise. En l'espèce, le salarié accidenté rentrait chez lui après avoir été envoyé en mission pour régler une difficulté au sein d'une entreprise cliente de la sienne, dans un autre quartier de Paris. (Cass. Civ 2, 9.5.2018, W 17-17.912).

Ville de La Roche-sur-Yon

Fourniture et pose d'un ensemble modulaire stade Ladoumègue

PROCÉDURE ADAPTÉE

Pouvoir adjudicateur : ville de La Roche-sur-Yon, 1, place Napoléon, 85000 La Roche-sur-Yon. Site internet : http://www.laroche-suryon.fr
Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Mode de passation : procédure adaptée, article 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Objet de la consultation : fourniture et pose d'un ensemble modulaire stade Ladoumègue à La Roche-sur-Yon.
Les variantes ne sont pas autorisées.
Se reporter au cahier des clauses techniques particulières pour plus de précisions sur l'étendue des prestations.
Durée du marché, délai d'exécution : **Durée prévisionnelle selon calendrier de travaux** : 6 mois (fin novembre 2018 à avril 2019).
Date prévisionnelle de notification : semaine 48.
Modalités d'obtention du dossier : dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur : www.marches-securises.fr (référence : La-Roche-sur-Yon_85_20180924W2_01).

Remise des offres : selon modalités prévues au règlement de consultation (RC), le jeudi 25 octobre 2018 avant 12 h 30.
Justifications et pièces à produire : voir RC.
Critères d'attribution : voir RC.
Déai de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de dépôt d'offre.
Visite de site : fortement conseillée (au plus tard le 16 octobre 2018), prendre rendez-vous auprès de Patrice Bouron, Direction bâtiments, tél. 02 51 47 47 08.
Renseignements complémentaires : demande écrite adressée exclusivement via la plateforme de dématérialisation marches-securises au plus tard le 16 octobre 2018 (9 jours avant la date limite de remise des offres).
Date d'envoi du présent avis : le lundi 1er octobre 2018.

Commune de Jard-sur-Mer

Aménagement piéton du site de Morpoigne

PROCÉDURE ADAPTÉE

Travaux

1. Identification de l'organisme acheteur : commune de Jard-sur-Mer.
Tél. 02 51 33 40 17, courriel : mairie@ville-jardsurmer.fr
Adresse : mairie, place de l'Hôtel-de-Ville, 85520 Jard-sur-Mer. Représentée par Mme Mireille Greau, maire.

2. Type de procédure : procédure adaptée (article 27 du décret 2016-360).
3. Objet du marché : «aménagement piéton du site de Morpoigne».
4. Lieu d'exécution/de livraison : rue de Morpoigne, 85520 Jard-sur-Mer.
5. Caractéristiques principales : lot unique.
6. Critères d'attribution et mode de calcul : offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir :
- prix des prestations (60 %),
- valeur technique des prestations (40 %).
7. Remise des offres : avant le 31 octobre 2018 à 12 h 00 (par voie électronique obligatoirement sur http://www.marches-securises.fr).
Durée de validité des offres, délais d'exécution et durée du marché : voir le règlement de consultation.
8. Obtention du dossier de consultation (DCE) : à télécharger gratuitement sur le site http://www.marches-securises.fr
10. Renseignements complémentaires : à mairie@ville-jardsurmer.fr
11. Date d'envoi du présent avis : le 1er octobre 2018.

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes du Pays de Pouzauges. Correspondant : M. le Président, Maison de l'intercommunalité, La Fournière, 85700 Pouzauges. Tél. 02 51 57 14 23. Courriel : accueil@paysdepouzauges.fr

Type de procédure : procédure adaptée.
Objet du marché : prestations de services d'assurance.
Lieu d'exécution et de livraison : 85 - Pouzauges.
Caractéristiques principales : services d'assurances (catégorie 6.a).
Présentation des lots :
Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes (CPV 66515200-5).
Durée : à compter du 1er janvier 2019 à 0 h 00 jusqu'au 31 décembre 2022.
Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes (CPV 66516000-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2019 à 0 h 00 jusqu'au 31 décembre 2022.
Lot 3 : protection juridique et risques annexes (CPV 66513100-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2019 à 0 h 00 jusqu'au 31 décembre 2022.
Lot 4 : assurance véhicules à moteur et risques annexes (CPV 66514110-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2019 à 0 h 00 jusqu'au 31 décembre 2022
Critères d'attribution et de pondération : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères techniques (pondération : 60 %) et tarifaires (pondération : 40 %) tels que définis dans le règlement de la consultation.
Date limite de réception des offres : 29 octobre 2018 à 12 h 30.
Adresse à laquelle les documents (DCE) peuvent être obtenus (site profil acheteur) : www.marches-securises.fr
Date d'envoi du présent avis : 1er octobre 2018.

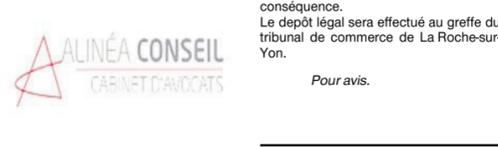
Vie des sociétés

OPTESYS CONSEIL <p>SARL au capital de 10 000 euros Siège social : 5, rue du Champ-de-Bel-Air 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE 528 704 505 RCS La Roche-sur-Yon</p>	QUEST LOISIRS <p>SARL au capital de 7 637,70 euros Ancien siège social : place Jean-Louis-Joubert BRETIGNOLLES-SUR-MER (Vendée) Nouveau siège social : ZA Le Peuble BRETIGNOLLES-SUR-MER (Vandée) 317 927 812 RCS La Roche-sur-Yon</p>
---	---

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décisions du 21 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5, rue du Champ-de-Bel-Air, 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre, au 1, rue de Saumur, 85500 Les Herbiers, à compter du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.



SETAP OUEST
SARL au capital de 100 800 euros
Siège social : LA VERRIE (85130)
4, rue de la Motte
485 207 633 RCS La Roche-sur-Yon

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'AG du 2 août 2018 a, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux :
- décidé :
- une réduction du capital de 50 400 euros par voie de rachat et d'annulation de 450 parts, le capital étant ainsi ramené à 50 400 euros,
- une augmentation du capital de 50 400 euros par prélèvement sur le compte des autres réserves, le capital étant ainsi porté à 100 800 euros,
- et pris acte de la démission, à effet du 30 septembre 2018, de M. Jacques Daniez de ses fonctions de cogérant, M. Yohann Povert, demeurant seul gérant à compter du 1er octobre 2018.
Ces réduction et augmentation de capital ainsi que la démission susvisées sont devenues définitives le 30 septembre 2018 ainsi que le constate un procès-verbal de la gérance du 28 septembre 2018.

Pour avis.

Commune de Saint-Georges-de-Montaigu

Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du lotissement «Les Noëlles»

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Objet du marché : maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du lotissement «Les Noëlles» à Saint-Georges-de-Montaigu.
2. Maître d'ouvrage : commune de Saint-Georges-de-Montaigu, 3, place Raymond-Dronneau, 85600 Saint-Georges-de-Montaigu. Téléphone 02 51 48 94 94. Télécopie 02.51.48.94.99.
Représentant : M. Éric Hervouet, maire.
Adresse du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr
3. Procédure de passation : procédure adaptée allote (article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
4. Caractéristiques principales : recherche d'une équipe pluridisciplinaire pour la maîtrise d'oeuvre de la réalisation du lotissement «Les Noëlles» à Saint-Georges-de-Montaigu.
Marché décomposé en tranches : Tranche ferme lots 1 : ESQ à PRO. Tranche ferme lots 2 et 3 : ESQ à DCE. Tranche conditionnelle lot 1 : VISA PC. Tranche conditionnelle lots 2 et 3 : ACT à AOR.
5. Durée du marché : 8 mois pour la tranche ferme.
6. Nombre et consistance des lots : marché décomposé en 3 lots.
Lot 1 : architecte urbaniste.
Lot 2 : bureau d'études paysagiste.
Lot 3 : bureau d'études VRD.
7. Modalités de financement : fonds propres de la commune.
8. Modalités de demande du dossier de consultation : à télécharger sur le site : www.marches-securises.fr
9. Date et lieu de remise des offres : les offres devront parvenir avant le 5 novembre 2018 à 12 h 00 en la mairie ou sur le site : www.marches-securises.fr
10. Conditions de participation et critères d'attribution : les conditions de participation et la liste des documents devant être remis par le candidat sont précisées dans le règlement de consultation.
11. Délai de validité des offres : 90 jours.
12. Services où les renseignements peuvent être obtenus : question écrite sur le site : www.marches-securises.fr
13. Services habilités à donner des renseignements relatifs aux délais et voies de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, 44000 Nantes. Tél. 02 40 99 46 00.
14. Informations diverses : offre en français et en euro.
Marché non soumis à l'AMP.
15. Date d'envoi du présent avis à la publication : le 1er octobre 2018.



Construction d'une résidence pour jeunes actifs, rue du 8-Mai-1945 à Chantonnay
Rectificatif à l'avis paru le 28 septembre 2018

PROCÉDURE ADAPTÉE

Il y a lieu de rectifier la date de remise des offres concernant le marché : construction d'une résidence pour jeunes actifs, rue du 8-Mai-1945 à Chantonnay. La date de remise des offres est le mardi 30 octobre 2018 et non le mercredi 30 octobre 2018 initialement parue.
Le 1er octobre 2018.

Commune de Sallertaine

Reconsultation pour l'extension et la rénovation de la mairie

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :
Maîtrise d'ouvrage : commune de Sallertaine.
Représentant du pouvoir adjudicateur : M. le Maire.
Adresse : commune de Sallertaine, 38, rue de Verdun, 85300 Sallertaine. Tél. 02 51 35 51 81. Fax 02.51.49.39.69.
2. Objet du marché : marché de travaux selon la procédure adaptée (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Relatif à reconconsultation de l'extension et rénovation de la mairie de Sallertaine, 38, rue de Verdun, 85300 Sallertaine.
Caractéristiques principales du projet, définies dans le dossier de consultation des entreprises : le marché fait l'objet d'une seule tranche et de 17 lots : la reconconsultation concerne à ce stade 13 lots.
13 Lots :
Lot 00 : voirie et réseaux divers.
Lot 01 : gros oeuvre.
Lot 02 : enduits extérieurs.
Lot 03 : charpente bois.
Lot 04 : bardage bois.
Lot 05 : couverture, étanchéité.
Lot 07 : menuiseries intérieures.
Lot 08 : cloisonnement, doublage.
Lot 11 : revêtements de sols scellés.
Lot 13 : électricité courants faibles.
Lot 14 : peinture.
Lot 15 : serrurerie.
Lot 16 : ascenseur.
Chaque candidat est autorisé à répondre pour plusieurs lots.
Attribution possible de plusieurs lots au même candidat.
Variantes autorisées.

Lieu d'exécution des travaux : 38, rue de Verdun, 85300 Sallertaine.
Durée du marché : dix mois non compris congés.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. Conditions de participation :
Dossier de consultation : le DCE pourra être retiré gratuitement via le site : https://www.marches-securises.fr
Date limite et modalités de remise des offres : 22 octobre 2018 à 12 h 00 :
- par lettre recommandée avec AR à la mairie de Sallertaine (coordonnées en 1) ou bien déposées contre récépissé,
- transmission par voie électronique via le site : https://www.marches-securises.fr
Les pls devront porter la mention «reconsultation : l'extension et rénovation de la mairie de Sallertaine, 38, rue de verdun, 85300 Sallertaine, lot n°...».
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :
- valeur technique : 40 % ,
- prix : 60 %.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :
- lettre de candidature et déclaration sur l'honneur, dûment datées et signées, en application des articles 44, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 du décret n° 2016-360 et 51 de l'ordonnance n° 2015 899 ou DC1 et DC2.
- mémoire technique permettant d'apprécier les capacités professionnelles et techniques du candidat présentant les références récentes d'opérations équivalentes.

Ce document annexe doit obligatoirement accompagner l'acte d'engagement. Il est rédigé librement par l'entrepreneur et doit être renseigné selon les critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, afin de permettre à la maîtrise d'oeuvre de classer son offre selon les critères souhaités par le maître d'ouvrage.
Renseignements d'ordre administratif : commune de Sallertaine, 38, rue de Verdun, 85300 Salletaine. Tél. 02 51 35 51 81. Fax 02.51.49.39.69.
E-mail : accueil@sallertaine.fr

Renseignements d'ordre technique : AM Architecture & Intérieur, représentée par Yann Massonneau, 47, avenue de la Libération, 44400 Rezé. Tél. 02 51 81 97 62. Fax 02.51.81.98.15.
E-mail : contact@amarchitecture.fr
Recours : TA de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes. Tél. 02 40 99 46 00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 1er octobre 2018.

Commune de Saint-Vincent-sur-Graon

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Maître d'ouvrage : commune de Saint-Vincent-sur-Graon.
2. Procédure de passation : marché à procédure adaptée.
3. Objet du marché : travaux d'aménagement du centre-bourg.
4. Numérotation et désignation des lots :
Lot unique : travaux préparatoires, terrassements, voirie, maçonnerie, mobilier, réseaux, espaces verts, signalisation.
5. Délai d'exécution maximal :
Préparation : 1 mois.
Travaux : 5,5 mois.
Date prévisionnelle d'ordre de service : janvier 2019.
6. Modalités d'obtention du dossier : dossier à télécharger sur la plateforme marches-securises.fr : http://marches-securises.fr.
7. Date limite de réception des offres : le lundi 5 novembre 2018 à 12 h 00.
8. Lieu et adresse de remise des offres : M. le Maire, mairie, place de l'Église, 85540 Saint-Vincent-sur-Graon contre remise d'un récépissé, par voie électronique ou par voie postale en recommandé avec avis de réception.
9. Conditions de participation et critères d'attribution : selon les modalités précisées dans le règlement de consultation.
10. Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 septembre 2018.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Commune de Mortagne-sur-Sèvre

Location et maintenance d'un parc de photocopieurs

PROCÉDURE APAPTÉE

Nom et représentant du pouvoir adjudicateur : commune de Mortagne-sur-Sèvre, 1, rue de la Mairie, 85290 Mortagne-sur-Sèvre. Tél. 02 51 65 00 45. Fax 02.51.65.23.51. Siret : 21850151800011.